



## AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 624-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley**

**AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:**

QUE lors de sa séance ordinaire du 11 août 2020, tenue exceptionnellement au 6, impasse des Étoiles à Cantley par visioconférence, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 624-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley - Résolution numéro 2020-MC-317

Donné à Cantley, ce 12 août 2020



---


Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 624-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 12 août 2020.

Donné à Cantley, ce 12 août 2020



---

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**Cantley**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Sans frais : 819 503-8227  
cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020 dûment convoquée  
et à laquelle il y avait quorum

**2020-MC-317     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 624-20 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 432-13 RÉGISSANT LA CIRCULATION,  
LE STATIONNEMENT ET LES LIMITES DE VITESSE DANS LES  
LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2020-MC-255 et le dépôt du projet de Règlement numéro 624-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 624-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 12 août 2020

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**Cantley**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9  
Tél. : 819 827-3434  
Sans frais : 819 503-8227  
cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août 2020 dûment convoquée  
et à laquelle il y avait quorum

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 624-20

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-13 RÉGISSANT LA CIRCULATION,  
LE STATIONNEMENT ET LES LIMITES DE VITESSE DANS LES LIMITES  
DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

#### ARTICLE 1

L'alinéa 2-d) de l'article 31 est remplacé par ce qui suit :

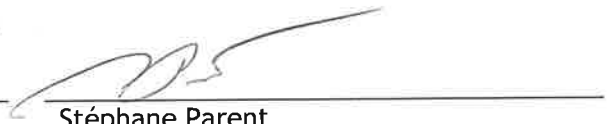
« d) 30 km/h sur les chemins suivants, à savoir :

- Chemin River, sur toute sa longueur;
- Chemin Hogan, sur toute sa longueur;
- Chemin Fleming, entre la montée de la Source et la rue du Bois-de-Limbour Sud.»


#### ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Madeleine Brunette  
Mairesse

  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 12 août 2020

  
Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier